CONDITIONS DE L'ABEILLE.

[illegible] DIX PIASTRES payables six mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Pour un abonnement pour la campagne ne sera [illegible] qu'on n'indique quelqu'un à la Nouvelle-Orléans chargé de payer régulièrement. L'abonnement est exigible l'année d'avance.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera discontinué à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins aussi que celui qui voudra suspendre son abonnement ne fasse connaître son intention par écrit, à l'éditeur, au moins huit jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

Les Avis se publient en ANGLAIS et en FRANÇAIS [illegible] dans une seule langue. Le prix est UNE PIASTRE pour dix lignes ou moins, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente.

Les Avis qui seront publiés par intervalles seront taxés au même prix que la première insertion; c'est à dire pour chaque langue et par chaque publication.

[illegible] les abonnements. A l'année pour la publication des avis commerciaux, à un prix raisonnable.

Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

[illegible] qui ne recevront pas régulièrement [illegible] sont priés d'en informer l'éditeur.

Les porteurs de l'Abeille n'ont le droit ni de [illegible] abonné, ni de suspendre un abonnement.

POUR ST-LOUIS—Le beau bateau à vapeur BOONSLICK [illegible] EASTMAN & BROTHERS, No. 30 Vieille Levée.

Paquebot régulier pour La Fourche—Le bateau à vapeur MARINA, [illegible]

LEANDER, M'KENNA & WRIGHT, 17 rue du Camp.

Pour Baton Rouge, Pointe Coupée et les ports intermédiaires.

Le bateau à vapeur COMMERCE, [illegible] J. GATTERE, 10, rue St. Louis.

Paquebot régulier entre la Nlle Orléans et Natchez—Le bateau à vapeur MISSOURI FULTON [illegible] GRIVOT & PAIGE, 14 rue Poydras.

Pour les ports des E.-Unis.

POUR NEW-YORK. [illegible] SADAHOCK, [illegible] FORBUSH & STEBBINS, Rue de la Commune, No. 85.

POUR BOSTON. Le beau brick [illegible] NESTOR, [illegible] BAILEY & ABBOTT, Rue Bienville, No. 14.

POUR BOSTON—La goëlette [illegible] GEORGE HENRY, [illegible] L. H. GALE, 98, rue de la Commune.

POUR NEW-YORK—Le beau [illegible] CANTON [illegible] FORBUSH & STEBBINS, 85, rue de la Commune.

POUR BOSTON—La goëlette EDW. O'BRIEN, [illegible] BAILEY & ABBOTT, 14 rue Bienville.

POUR BOSTON—Le beau brick SUN [illegible] FORBUSH & STEBBINS, No. 85 rue de la Commune.

POUR BOSTON—Le beau navire TRANSIT, [illegible] BAILEY & ABBOTT, 14, rue Bienville.

POUR RICHMOND—La goëlette MARY, capitaine Williams. [illegible] ROBINSON & Co, 17 rue du Camp.

POUR RICHMOND—Le beau brick doublé et chevillé en cuivre CANTON, capitaine Goodrich, ayant une partie de sa cargaison engagée, [illegible] FORBUSH & STEBBINS, Rue de la Commune no 85.

POUR PHILADELPHIE—Pour le 25 du courant, le paquebot *Edward Bonaffe*, capt. Dyske, ayant les trois quarts de sa cargaison [illegible] J. REED & Co. 35, rue Royale.

Pour New York—passage seulement—Le beau brick BILLOW, capitaine Lawrence, [illegible] LEVI H GALE, 93 rue de la Commune.

POUR BOSTON—Le beau brick ZEALAND, capitaine Hayden, [illegible] BAILEY & ABBOTT, 14 rue Bienville.

Pour Savannah—La goëlette neuve et fine voilière RICHARD HENRY, capitaine [illegible] L. D C WOOD, 22 rue Poydras.

POUR PHILADELPHIE—La belle goëlette VINCENT, capitaine Robinson, [illegible] FORBUSH & STEBBINS, 85, rue de la Commune.

POUR NEW-YORK—La goëlette fine voilière REBECCA, [illegible] FORBUSH & STEBBINS, No. 85 rue de la Commune.

A LOUER OU A FRETER.

Le beau brick Canonicus, [illegible] L. H GALE, 93, rue de la Commune.

POUR BOSTON. La goëlette fine voilière Hannah, capitaine Basker, [illegible] BAILY & ABBOTT, 14, rue Bienville.

POUR NEW YORK—Le superbe brick TROJAN, [illegible] L. H GALE, 93 rue de la Commune.

POUR BOSTON—Passage seulement—Le brick de première classe NORTHERNER, capitaine Stevens, [illegible] FORBUSH & STEBBINS.

POUR NEW-YORK. Passage seulement. Le superbe paquebot Cordova, [illegible] L. H GALE, [illegible]

Pour les ports d'Europe.

POUR GLASGOW [illegible] DROMO, [illegible] capitaine Higgins, [illegible] L. H GALE, 93, rue de la Commune.

POUR GLASCOW. Le superbe et fin voilier brick Canonicus [illegible] L H GALE, 93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL—Le beau navire MORO CASTLE, [illegible] L. H. GALE, 93 rue de la Commune.

POUR LE HAVRE—Passage seulement—Le beau navire LION, [illegible] L H GALE, 93, rue de la Commune.

POUR LE HAVRE—Le [illegible] SOPHIA [illegible] OSMIN BIGOURDAN, No. 28 rue Toulouse.

POUR LIVERPOOL—Le navire fin voilier GIBRALTAR, [illegible] L H GALE, 93 rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL—Le beau navire L'HYPERION, [illegible] THOMAS [illegible] & Co.

Pour Liverpool—Le beau navire de 1re classe CANDIAN, capitaine Webb, [illegible] BAILEY & ABBOTT, [illegible] Bienville.

POUR LE HAVRE—[illegible] HARDY, [illegible] L H GALE, 93 rue de la Commune.

Pour Liverpool—Le beau navire de première classe JACOB TENNEL, capitaine Conway, de marche supérieure, [illegible] BAILEY & ABBOTT, 14, rue Bienville.

POUR LIVERPOOL—Le beau navire de première classe LEVANT, fin voilier, capt. Bartlett, partira sous peu pour le port ci-dessus. [illegible] KOHN, DARON & Co. 26 rue Bienville.

ASTOR OIL, in bbls and half bbls, for sale by G DORSEY, 44 new Levee.

POUR LIVERPOOL—La barque ASHAW, capitaine Tucker, partira sous peu. Pour fret de 100 balles de coton ou passage, s'adresser à L. H GALE, 44, Nouvelle Levée. 24 fev

Pour Liverpool—Le navire neuf le COLUMBUS, capitaine Isaac L Coffin désire 300 balles pour compléter son chargement—Pour fret ou passage s'adresser à BAILEY & ABBOTT, 11 rue Bienville. 10 fev

POUR MARSEILLE—Le navire A 1 RENOWN, capt. Goldsmith, ayant tout son chargement à bord à l'exception de 300 balles de coton. Pour fret ou passage, s'adresser à SAM. THOMPSON & Co. 21 janv

Pour les ports du Mexique.

POUR BRAZORIA TEXAS—La goëlette JULIUS COESAR, packet régulier capitaine A. Moore ayant une partie de sa cargaison engagée partira sous peu, s'adresser pour fret ou passage à bord vis à vis la presse à coton d'en bas ou à JAMES REED & Co. rue Royale No 35. 15 fev

POUR MATAGORDA, Texas. Premier navire. LA nouvelle goëlette URCHIN, cap. The Bridge sera expédiée de suite, pour fret ou passage s'adresser à June & M'Donald, rue du Camp no. 62, ou au capitaine à bord. 3 fev

POUR VERA-CRUZ—Le brick CAYNON fin voilier capitaine Correy désire 200 balles pour fret ou passage s'adresser. Mess BAILEY & ABBOTT.

POUR VELASCO & BRAZORIA. La goëlette paquebot régulier Texas, cap H Parker [illegible] JAMES REED & Co. 35, rue Royal. 3 fev

POUR TAMPICO—La belle goëlette fine voilière LADY HOPE, capitaine Williams, sera expédiée sans délai pour le dit port. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord, ou à KOHN, DARON & Co. 22 dec

Pour les Antilles.

POUR LA HAVANE & MATANZAS—Le brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre CAROLINE, capt. Hughes, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à bord, ou à J PRATS & FILS 25 fev

POUR LA HAVANE—Le beau brick fin voilier HALCYON, capitaine Crowell, partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, vis à vis le marché aux légumes, ou à E. & S. ANDREWS, Rue Gravier, No 24. 2 fev

POUR LA HAVANE—Le navire fin voilier CHEVALIER, cap. Kennedy, partira sous peu. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagements, s'adresser à LEVI H. GALE. No 93 rue de la Commune. 22 fev

POUR TAMPICO—La goëlette EONITA, ayant la majeure partie de son chargement engagée, partira cette semaine. S'adresser pour passage à J ROBERT & Co. 47, rue Bienville. 15 fev

POUR LA HAVANE—Le brick de 1re classe, fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, Comète, capitaine Trout, est maintenant prêt à recevoir du chargement et sera bientôt expédié. Pour fret ou passage s'adresser au capitaine à bord ou à HOSKINS WILCOCK. 51 rue du Camp. 12 janv

Vendre, Louer ou Fréter.

A FRETER. Le brick AMARANTH, de 143 tonneaux, s'adresser à bord, au capitaine à la presse à coton d'en haut ou à EASTMAN & BROTHERS, 30, Vieille Levée. 25 fev

On a besoin d'un navire de petit tonnage, pour aller à la baie de Vermillon, prendre un chargement de sucre. FORBUSH & STEBBINS, 85, rue de la Commune. 21 fev

A VENDRE—La goëlette fine voilière SARAH, construite depuis 18 mois, de 76 tonneaux, tirant lorsqu'elle est chargée 7 1/2 pieds. S'adresser pour les conditions, à BAILEY & ABBOTT, 11, rue Bienville. 24 fev

A FRETER—La goëlette fine voilière MEXICANO, cap. Martin, de 800 barils [illegible] EASTMAN & BROTHERS, Vieille Levée no 30. 23 fev

A FRETER—La superbe goëlette MARY, capitaine M Gaughran, de 700 tonneaux, est prête à recevoir chargement. S'adresser à L H GALE, 93, rue de la Commune. 21 fev

A FRETER—La goëlette TRENT, de 150 tonneaux. S'adresser au capitaine à bord, près le ferry, ou à EASTMAN & FRERES, 30, rue de la Levée. 21 fev

A Fréter ou à Louer—Le brick EDMOND, fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, de la contenance de 181 tonneaux, capitaine Charles Berry. S'adresser pour les conditions à SOMERS & ALEXANDER, 80, rue des Magasins. 22 fev

A FRETER—Le brick fin voilier ORBIT, doublé en cuivre, capitaine Lincoln, portant 1600 barils pour [illegible] E. & J. ANDREWS No 24 Gravier. 20 fev

A FRETER—Le brick SUN, fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, capt. Wood, peut prendre un chargement de 800 balles de coton, tire peu d'eau. S'adresser à bord vis à vis du marché aux légumes ou à FORBUSH & STEBBINS 85 rue de la Commune. 22 fev

A FRETER OU A LOUER—Le navire de première classe AMERICA, capt. Hall, est prêt à recevoir cargaison, et prendra chargement pour la côte ou pour l'Europe, le chargement pour la côte serait préférable. S'adresser à bord, au port au No. 93, ou à COIT & CO, 20, rue de la Douane. 22 fev

FRET POUR LIVERPOOL—1400 enrôlés à prendre, on préférerait un navire qui [illegible] Presses à Coton d'en haut. S'adresser à TOBY & BROTHER, 36, rue du Camp. 26 jan

A FRETER. La goëlette de 1ère classe FOREST, cap Welch, de 115 tonneaux, maintenant de l'autre bord du fleuve est prête à recevoir son chargement, s'adresser à FORBUSH & STEBBINS, 85, rue de la Commune. 7 feb

A LOUER. La chaloupe DU DEIDAMA, capitaine Jones, de 48 tonneaux, pouvant porter 40 bondes, et tirant 3 1/2 pieds d'eau lorsqu'elle est chargée, à louer pour quelques voyages pour aller à Galveston ou d'autres bons ports, étant neuve et bien construite, il sera très facile de faire assurer et bien chargée. S'adresser à W. E. & R. MURPHY, No. 132, au vieux Bassin. 3 fev

A LOUER OU FRETER—Deux belles goëlettes du port de 120 et 150 tonneaux, sont prêtes à recevoir chargement ou un [illegible] s'adresser à L. C. D. WOOD.

A LOUER OU FRETER—Un superbe navire américain pouvant contenir 1200 balles de coton, ayant son lest à bord et prêt à [illegible] JAMES REED & Co. 35 rue Royale. 24 jan

A VENDRE. LE brick TIGRESS, doublé et chevillé en cuivre, construit de chêne vert à Massachussetts, équipé de voiles, cordages et prêt à mettre en mer, port de 160 tonneaux—S'adresser à QUARLES & Co, No 21, rue de la Douane.

A LOUER OU FRETER—La belle [illegible] MARINE, [illegible] capitaine David Lane, [illegible] R GRONING & Co. 14 fev

A vendre à bord de la Marine, 50 barils maquereaux No. 2, 20 [illegible] 189 barils [illegible] 13 fev

A fréter ou à louer—Le brick LUNE, fin voilier, doublé et chevillé, capitaine Hood, est prêt à recevoir du fret. Pour conditions, s'adresser à bord au capitaine vis à vis le marché aux légumes. FORBUSH & STEBBINS. 13 fev

Morrère Fazende [illegible] sur l'habitation Morrère Fazende.

EN vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'hon. Arthur Fortier, juge de paix de la paroisse d'Orléans, j'exposerai en vente le 1 mars 1837, à 3 heures de l'après midi, [illegible] C W MORSE, constable. 21 fev

RECU par les derniers arrivages et à vendre par les soussignés à des conditions raisonnables, Indiennes françaises dans différens genres, Jaconats, mousselines à modes, Mousselines imprimées pour robes, Mouchoirs babaz, [illegible] Bas de soie de diverses qualités, nankins jaunes, Chapeaux de soie pour homme, broderies, [illegible] Mouchoirs madras, fleurettes de Gand, Bretagnes françaises, larges et étroites, [illegible] Dentelles de coton, mousselines brodées, Mouchoirs de poche brodés, cols à chemises, Cravattes, gants pour homme et femme, Couvertures de laine de 3 [illegible], Vin de champagne de qualité supérieure, en bouteilles et demi bouteilles, Extrait d'absynthe de [illegible], Kirchwasser, Vin de Bourgogne de qualité supérieure, Vin du Rhin, [illegible] en barriques et en caisses, [illegible] THEODORE NICOLET & Co. 24 fev

EAU DE VIE DE CHAMPAGNE—22 boucauds [illegible] eau de vie de champagne; 300 paniers champagne supérieur, reçus et à vendre par W. F. VIGERS & Co. No 35 rue du Camp. 22 fev—6

MORUE—200 caisses morue, en très bon état venant d'arriver, à vendre par AUGUSTIN LARA, Rue de la Levée au dessous du chemin à coulisse de Pontchartrain. 24 fev

FER—30 paquets de feuilles de Fer, à vendre par L S & W WATERS, 34, rue de la Nouvelle Levée. 25 fev

ENTREPOT DE BOIS ET CHARBON.

LES soussignés ayant pris des arrangements pour avoir constamment dans leur établissement une grande quantité de tout ce qui concerne leur commerce, peuvent vendre à leurs pratiques ainsi qu'au public presque au prix courant.

Ils auront pendant toute la saison à leur entrepôt du bois de frêne et de pin, ainsi que du charbon de Liverpool et Pittsburg, sable, [illegible] briques de Fine, beaux madriers et planches de toutes dimensions, Goudron en barriques et en barils, poix, coquilles &c.

Il sera fait une déduction raisonnable [illegible] marchands en gros. W. E. & R. MURPHY, 132, vieux bassin. 1 mars

---

A LOUER—La MAISON de résidence, rue du Canal No. 180 occupée maintenant par le Dr Davidson. On pourra en prendre possession le 1er. de Mars. S'adresser sur les lieux. 20 fev

A LOUER pour le 1er. mars prochain—Une belle Maison neuve en briques, à étages, située rue St. Pierre, entre Bourbon et Dauphine. S'adresser à R. PEDESCLAUX, Place St. Antoine.

A LOUER—Un magasin dans la rue Bourbon, entre les rues St Louis et Conti, S'adresser à R. BRUGIER. 23 fev

A LOUER—Une maison en briques, rue Casacalvo, entre les rues Marigny et Champs Elisée, S'adresser à R. BRUGIER. 23 fev

A LOUER—Un magasin dans la rue de Chartres, convenable pour le commerce des marchandises sèches ou d'habillements—Aussi le second étage du no 25, rue de Chartres. S'adresser au no 17 rue du Canal. 7 jan

A LOUER—Cette belle Maison à trois étages, en briques, rue du Canal, entre Rempart et Bourgogne. On peut en donner possession immédiatement. Pour les conditions, s'adresser à G. R. STRINGER, 50, rue du Canal. 7 dec

A LOUER—Un magasin dans Bank Alley au 1er. Janvier. S'adresser à LINCOLN & GREEN No 36 rue du Camp. 16 dec

600 Caisses Morue, en débarquement et à vendre par VILLATTE & TOLEDANO. 25 fev

SAFRAN de qualité supérieure, en boîtes d'une livre chaque, à vendre par KOHN, DARON & Co. 26, Bienville. 25 fev

ACTIONS des Banques de la Louisiane et des Commerçants et Mécaniques, à vendre par THOMAS FELLOWS. 25 fev—6

SAVON—100 caisses Savon No. 1, de la marque de J. Gould, maintenant en débarquement et à vendre par FROST & Co, 8, rue de la Douane. 25 fev

EN débarquement du navire Valhalla, venant de Marseille. 30 caisses serrures assorties de 4 à 8 pouces, 2 do registres à l'usage des bureaux, à vendre par E. L. BERNARD, no. 117, rue Royale. 24 fev—4

EN débarquement du navire Girard, venant du Havre. 250 paniers vin blanc et rosé de Champagne, dont une partie en demi bouteilles, à vendre par E. L. BERNARD, no. 117, rue Royale. 21 fev—4

FARINE—3[illegible] barils de farine en bon ordre en débarquement du bateau à vapeur Chouteau, à vendre par L. D C. WOOD, Rue de Poydras no 22. 23 fev

MELASSE & SUCRE—1000 boucauts Sucre, et 7000 gallons de Mélasse, à vendre par A & Z CAVALIER. 18 fev

TRAITES sur New York et Philadelphie, à vendre par T. BARRETT & Co, encoig. Canal et Carondelet. 21 fev

BRODEQUINS, Souliers & Bottes—En débarquement des bricks Plymouth et Maria Theresa, et d'autres arrivages, 300 caisses des articles ci-dessus mentionnés, qui joints à ceux qui sont en magasin, forment un assortiment complet convenable à la saison prochaine, à vendre à des termes avantageux par FROST & Co, 8, rue de la Douane. 25 fev

LE soussigné offre à vendre en débarquement de l'Angelo Mateo. 10 balles amandes en coques, 4 caisses bretelles élastiques, 1 do jarretières do. DUSSAUT, fils aîné, 77, St. Louis. 24 fev

Avis de Banques et de Comp.

Banque de l'Etat de la Louisiane. Nouvelle Orléans le 6 février 1837.

LES Actionnaires de cette Institution qui n'ont pas soldé entièrement leurs actions, sont prévenus que d'après un arrêté du comité des directeurs du 4 du courant, ils sont tenus de payer la balance avant le 31 Juillet prochain, à défaut de quoi ils perdraient tous les paiements faits en acompte desdites actions, comme il est stipulé dans la 7ème section de l'acte d'incorporation. RICHARD RELF, caissier. 7 fev

Compagnie d'assurance de l'Union. Nouvelle Orléans, le 3 fev, 1837.

LA réouverture des livres de la Compagnie d'assurance de l'Union aura lieu aujourd'hui à 10 heures au local de la banque de la Compagnie du chemin à coulisses d'Atchafalaya. Par ordre des commissaires. 3 fev rue du Camp.

BANQUE DU COMMERCE DE LA NOUVELLE ORLEANS. Nouvelle Orléans, 2 février 1837.

L'ELECTION annuelle de neuf directeurs pour cette institution, pendant l'année prochaine, aura lieu au local de la banque, le lundi 6 mars prochain à 11 heures du matin, à 2 heures du soir. EDWD. DUPLESSIS, Caissier. 3 fev

Bureau de la Compagnie du Chemin à Coulisses de la Nelle. Orléans & de Carrollton.

LES Omnibus de la Compagnie marcheront régulièrement du dépôt à l'encoignure des rues Poydras et Baronne, à celui de la Compagnie [illegible] passant dans les rues du Camp, Royale, Saint Louis, Chartres et Conti. Ils partiront à l'entrée des chars de Carrollton, et arriveront à temps pour leur départ. GEO. MERRICK, Ing. 5 déc

HYDRAULICS—Le public est informé que l'on peut se procurer de l'eau dans les maisons situées sur les rues où les tuyaux de la Compagnie sont placés, en s'adressant par écrit à la Banque Commerce. 3 nov

PERDU samedi soir, entre deux heures et demie et trois heures, mille vingt piastres en deux billets de la banque de l'Union, perdus près de la dite banque: celui qui les a trouvés sera libéralement récompensé en les remettant à H & W HOPKINS, 20 Vieille Levée. 31 jan

AVIS—Le soussigné prévient le public que c'est par erreur que M. Y. A. Michot a fait insérer sur l'Echo d'hier que je lui avais vendu mon intérêt, car mon intention est de continuer le même genre d'affaire comme par le passé à mon nom seul. Rno. FERNANDEZ. 23 jan

30000 GALLONS de mélasse à vendre par R BRUGIER. 15 fev

TOILE DE RUSSIE—24 balles toiles de Russie venues d'arriver, à vendre par GEORGE GREEN. 3 jan

TERRES DU TEXAS—A vendre par le soussigné deux lots de terre, l'un de 640 et l'autre de 320 acres, avec de bons certificats donnés par le pouvoir exécutif actuel, à vendre pour argent comptant ou sur bon papier bien endossé, à longs termes. T. TOBY & FRERES.

D'après la constitution du Texas, aucun étranger ne peut avoir de terre, à moins que ses titres ne viennent du gouvernement. 23 janv

AVIS—Si Mr W B HAY et W E F LOYD demeurent au Texas voyent cet avis il pourront en s'adressant à T. Toby et Brother, apprendre quelque chose qui les intéresse. 25 jan rue du Camp No 36.

$25 DE RECOMPENSE. PARTIE marronne de chez le soussigné depuis le premier février 1837, la griffonne Marguerite, âgée de 28 à 30 ans, taille de 5 pieds 4 pouces environ, parlant le français et l'anglais. Elle a deux dents de manque à la mâchoire supérieure. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque la conduira à l'une des geôles de la Nouvelle Orléans.

Les capitaines de navires et autres, sont prévenus de ne point la recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis, selon la rigueur des lois. J. B. MOSICCOT, Près de la Raffinerie. 23 fev—6

$50 Piastres de Récompense. Parti marron de chez le soussigné, le Dimanche, 19 Février courant, le mulâtre TOM, taille d'environ 5 pieds 4 pouces, les doigts de sa main droite portent l'empreinte d'une cicatrice, bien constitué, parlant très vite. Il était vêtu lors de son départ d'une levite d'alpine noire, à colet de velour, d'un habit de drap noir, pantalons gris, chemise de coton, et un gilet de dessus de velour. Tom est d'une couleur claire. La récompense ci-dessus sera donnée pour son arrestation. STERNS & Co, 29, Nlle. Levée. 23 fev

Détenus à la geôle de la paroisse Jefferson les deux nègres Hébrun et Jordon, appartenant à Monsieur Hickman de la Virginie, et Wilson appartenant à M. Warley. Les propriétaires sont invités à les réclamer conformément à la loi. Paroisse de Jefferson le 27 février 1837. JAMES CHARBONNET, Jr Shériff. 20 fev

$10 DE RECOMPENSE. Partie marronne la semaine dernière, la négresse Charlotte, âgée d'environ 35 ans, taille de 4 pieds 8 pouces. Lorsqu'elle est partie marronne elle avait une robe verte; elle a une cicatrice près de la joue gauche bien prononcée et est parfaitement connue en ville.

Les capitaines de navire et de bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas lui donner asyle sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois. CHS. COLAS, 181, rue de Chartres. 10 fev

Détenu à la geôle de la Paroisse Jefferson, le nègre Dick, appartenant à Mme. Stave. Le propriétaire est invité à le réclamer conformément à la loi. Paroisse Jefferson, le 9 février 1837. J CHARBONNET Jr, Shérif. 10 fev

$20 DE RECOMPENSE. Parti maron, le jeune nègre Jim, âgé de 25 ans, taille de 5 pieds 8 pouces ayant une taie sur l'œil, et boiteux de la jambe gauche. Il avait lorsqu'il est parti une veste bleue, et un pantalon d'un bleu clair; il a aussi emporté ses effets avec lui, il est ordinairement suivi d'un très grand chien couleur de chocolat. La récompense ci dessus sera donnée à quiconque le logera à la geôle.

Les capitaines de navires et autres sont prévenus de ne point le recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois. No 47 rue de Conti. 25 jan

25 PIASTRES DE RECOMPENSES. PARTI marron le 15 janvier courant du bateau à vapeur Les deux amis (Two friends) qui est dans le chantier de M. Byrn l'esclave Joseph Creighton, âgé de 35 ans, taille de 5 pieds 5 pouces légèrement marqué de la petite vérole, appartenant au bureau des travaux publics; il avait lorsqu'il est parti, un bonnet de drap noir une veste bleue, et un mauvais pantalon, il parle Anglais et Français, il avait vécu en ville auparavant d'être acheté par le bureau des travaux publics. La récompense ci dessus sera donnée à quiconque le logera à la geôle ou me le ramènera au bureau ou à M. Rousseau secrétaire du bureau des travaux publics, rue Toulouse No. 27. Wm. MAYO. Surintendant général des travaux publics capt. [illegible] 23 janv

LE soussigné offre en vente les marchandises suivantes, convenables pour le Mexique, à la consommation du pays, reçues du Havre, par le Lafayette: Indiennes; Do. à rouleaux; Etoffes, soie et coton pour gilets; Casimirs, Draps français; Mouchoirs de soie façonné, Do. Balazor; Satinets blancs; Plus: 500 paniers Champagne de diverses marques. FRED. CHEVREMONT. 23 fev

ON a besoin de 20 à 30 excellents bûcherons pour aller aux Attakapas. Les gages seront libéraux. S'adresser à FORBUSH & STEBBINS, 85, rue de la Commune. 24 fev

HAY—400 bales just received, and for sale by BAILEY & ABBOTT.

VENTES
PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SUCCESSION de Ve. Bacchus f c. l.—Vente par le Register des testamens.—En vertu d'un ordre de l'hon. Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nlle. Orléans, Etat de la Louisiane, en date du vingt sept janvier 1837. Il sera, le mardi, 7 mars 1837, à midi, exposé en vente publique à l'encan à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, pour compte de la succession de Marianne D. rigeourt, femme de couleur libre, décédée veuve de Jean Baptiste Bacchus h. c. l. les esclaves et biens fonds ci après décrits, savoir:

ESCLAVES

1. Joséphine, négresse, âgée de 40 ans, un peu blanchisseuse, vendue par M. Stringer sous la condition qu'elle sera libre en remboursant cinq cents piastres.
2. Françoise, âgée de 25 ans, négresse de champ
3. Jean Pierre, nègre de 35 ans, maladif, manœuvre
4. Lubin, nègre d'environ 80 ans, infirme.
5. Lafleur, nègre de la nation Bindiga (Afrique)

BIENS FONDS.

1. Un lot de terre, situé dans la rue de la Douane, entre les rues Dauphine et Bourgogne, désigné sous le numéro 1 de l'ilet 79, sur un plan dressé le 16 janvier 1837, par Journot, député voyer de la 3me municipalité, mesurant, le dit lot, trente pieds de face sur quarante pieds de profondeur, entre lignes parallèles avec les batisses qui sont dessus.

2. Un autre lot, situé dans la dite rue de la Douane, dans le dit ilet 79, désigné sous le numéro 2 sur le dit plan, attenant au précédent et ayant les mêmes dimensions, avec les batisses qui s'y trouvent.

3. Un lot de terre, situé au faubourg Annonciation, rue Polymnie, entre les rues Prytanée et des Nayades, étant le No 1 de l'ilet 75 du même plan, et mesurant 30 pieds de face à la dite rue Polimnie, sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

4. Un autre lot, numéro 2 du dit ilet de soixante quinze du même plan, faisant face à la dite rue Polymnie, attenant au lot précédent et ayant les mêmes dimensions, avec les batisses.

5. Un autre lot, étant le N 3 du dit ilet soixante quinze, même plan, face à la dite rue Polimnie, attenant au lot qui vient d'être décrit et ayant les mêmes dimensions.

6. Et enfin un autre lot de terre, situé au dit faubourg Annonciation, ilet 67 rue du Prytanée, entre les rues Euterpe et Terpsichore, mesurant trente pieds de face à la dite rue du Prytanée, sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles avec les batisses, conformément au susdit plan.

Conditions de la vente: Les esclaves payables un tiers comptant et la balance à six et douze mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement, et les biens fonds un quart comptant la balance à un, deux et trois ans de crédit, en bons billets endossés à la satisfaction du vendeur, et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à final paiement, et en cas de non paiement d'aucun des dits billets, à leur échéance, ils porteront intérêt à raison de dix pour cent l'an à partir de la date de l'adjudication. Les actes de vente seront passés par L. T. Caire notaire aux frais des acquéreurs. W. F. C. DUPLESSIS, Register des testamens. 3 fev

N. B. Le sus dit plan sera exposé à la Bourse avant et le jour même de la vente.

SUCCESSION de Warbeck—Vente par le Register des testamens.—En vertu d'un décret de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 31 janvier 1837, il sera, le mardi vingt huit mars 1837, à midi, offert en vente publique à l'encan à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St Louis, à la folle enchère de William Caton et pour compte de la succession de Isaac Warbeck.

Deux lots de terre, situés à Carrollton, paroisse de Jefferson, en cet Etat, et désignés par les numéros 1 et 2 de l'ilet A.

Conditions de la vente:—Un tiers comptant, et la balance à 4 et 8 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et assurés par hypothèque spéciale. W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens. 6 fev

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant William Boswell, Notaire public, aux frais des acquéreurs.

SUCCESSION DE SEL.—Vente par le register des testamens samedi, le vingt cinquième jour de mars, 1837, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St Louis, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, en date du sixième jour de février 1837, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu François Sel, les esclaves et biens fonds, et les propriétés foncières ci après décrites, savoir:

ESCLAVES.

1o. HIPPOLYTE ou POLITE, nègre, âgé de [illegible] ans, cultivateur.
2o. RANDALL, nègre, âgé d'environ quarante ans, bon sujet, un peu jardinier.
3o. PAULINE, Alias Sally, griffonne, sa femme, âgée de trente cinq ans environ, un peu cuisinière.
4o. CONSTANCE, négresse, âgée de trois ans et demi, enfant de Pauline.
5o. Et JOHN, négrillon, âgé d'un an et demi, enfant de Pauline. Les quels précédents ne formant qu'une famille et seront vendus ensemble en un seul lot.
6o. SARAH autrement dite Sally, âgée de vingt-cinq ans, négresse, un peu blanchisseuse, [illegible]
7o. Son enfant nommé William, négrillon de quatre ans.
8o. JEANNE, négresse de trente cinq ans environ, domestique de maison, fidèle.
9o. ROSE, jeune négresse de seize ans, un peu couturière et domestique de maison.
10o. LOUISE, Alias Fanny mulâtresse, âgée de dix-huit ans, un peu cuisinière et un peu blanchisseuse.

BIENS FONDS.

1o. Un lot de terre [illegible] rue de la Frontière, entre les rues Royale et Bourbon, désigné par le numéro quinze sur un plan dressé le quatre janvier 1832, par Joseph Pilié, voyer de la ville, et annexé à un acte de dépôt en l'étude de Félix de Armas, notaire, en date du 10 janvier 1832, le dit lot de terre ayant en mesure américaine, vingt quatre pieds cinq pouces neuf pouces de profondeur, borné du côté de la rue Royale par la propriété de Monsieur Cheyron, et de l'autre côté par celle de Monsieur Garidel, ensemble la maison et les cuisines en briques et à étage.

2o. Un Terrain, situé rue de l'Esplanade entre les rues Moreau et Victoire, borné du côté de la rue Moreau par la propriété de madame Veuve Bonsigneur, et du côté de la rue Victoire, par la propriété No. 3, ci après décrite, mesurant le dit terrain 30 pieds, 5 pouces et 3/4 de face à la rue de l'Esplanade, sur 106 pieds 6 pouces et 3/4 de profondeur, le tout mesure américaine, ensemble la maison en bois avec ses dépendances [illegible] en faveur de la Corporation à raison de six pour cent par an sur un capital de cent piastres.

3o. Un Terrain contigu au précédent par lequel il est borné du côté de la rue Moreau, étant borné du côté de la rue Victoire, par la propriété No 4, ci après décrite; mesurant le dit terrain également 30 pieds 5 pouces et 3/4 de face à la rue de l'Esplanade, sur une profondeur de 106 pieds 6 pouces et 3/4, mesure américaine, ensemble aussi la maison neuve [illegible] la précédente, bâtie entre poteaux avec ses dépendances bâties sur le dit terrain.

4o. Un terrain contigu au précédent par lequel il est borné du côté de la rue Moreau, étant borné du côté de la rue Victoire, par les magasins ayant appartenu ci-devant à Mr. Martin Duralde, mesurant le dit terrain 35 pieds 11 pouces et 1/4 de face à la rue de l'Esplanade, sur une profondeur de 106 pieds 6 pouces et 3/4, mesure américaine, ensemble la maison en bois reparée en neuve, avec ses dépendances bâties sur le dit terrain.

Ces 3 Lots Nos 2, 3 et 4, seront vendus conformément à un plan dressé par Mr. Crozet, ingénieur, et qui sera exposé à la Bourse que quelques jours avant la vente.

5o. Une propriété située sur l'Esplanade, formant l'encoignure sud des rues de l'Esplanade et Dauphine, désignée par le No vingt deux sur le plan dressé par Jacques Tanesse, voyer de la ville, le 16 octobre 1816, déposé le 14 novembre 1816 en l'étude de feu Michel de Armas notaire, le dit terrain ayant, mesure française, soixante et un pieds de face à l'Esplanade sur cent pieds de profondeur et face à la rue Dauphine, avec diverses baraques, sujet à une rente de six pour cent l'an sur le capital de treize cent cinquante piastres en faveur de la corporation.

6o. Un demi terrain situé rue Dauphine, côté est, entre les rues de l'Esplanade et du Quartier, formant la moitié du terrain désigné par le numéro vingt trois sur le susdit plan de Tanesse du 16 octobre 1816, déposé le 14 novembre 1816, chez Michel de Armas, notaire, lequel demi terrain mesure, en pieds Français, vingt sept pieds neuf pouces de face à la rue Dauphine, sur cent cinquante deux pieds de profondeur entre lignes obliques formant de manière à avoir sept pieds un pouce de moins en largeur dans le fond; borné d'un côté par le No vingt deux et de l'autre par le surplus du dit No vingt trois; sujet à la moitié de la rente qui portait sur la totalité du No vingt trois en faveur de la corporation; la rente totale étant de six pour cent l'an au capital de huit cent cinquante piastres, la moitié en est pour ce demi terrain ($425 de capital)

7o. Un autre demi terrain formant l'autre moitié du dit No vingt trois, ayant aussi vingt sept pieds neuf pouces de face à la rue Dauphine, entre les rues de l'Esplanade et du Quartier, sur cent cinquante deux pieds de profondeur en ligne oblique, formant de manière à avoir sept pieds un pouce de moins en largeur dans le fond; borné du côté de la rue du Quartier par la propriété de Nancy O'Hara, et de l'autre côté par le demi terrain dont précède la description; sujet aussi à la moitié de la rente totale, laquelle moitié de rente est de six pour cent l'an au capital de quatre cent vingt cinq piastres au profit de la corporation.

8o. Un lot de terre rue du Quartier, entre les rues Bourbon et Dauphine, partie Nord Est; ayant, mesure française, seize pieds deux pouces de face sur cinquante pieds de profondeur, borné du côté de la rue Bourbon par Mlle Irène dite Reggio, et de l'autre côté par Solomon High, et touchant par le fond au terrain dont précède la description; ensemble une maison.

9o. Un demi terrain situé au faubourg Marigny, sur les Champs Elisées, entre les rue de Craps et d'Amour, désigné par le No quarante deux au plan général du dit faubourg déposé chez Christy, notaire, et ayant, mesure française, cinquante pieds de face à la promenade des Champs Elisées, sur cent quarante cinq pieds de profondeur, avec une maison briquetée entre poteaux, à six appartemens, en bon état, et dépendance.

10o. Un lot de terre situé au faubourg Franklin rue des Champs Elisées dans l'ilet numéro un entre les rues des Bons Enfans et Morales; le dit lots désigné par le numero neuf du susdit ilet No un, suivant un plan particulier dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 14 décembre 1833, et annexé à un acte en l'étude de Théodore Seghers, notaire, en date du 2 avril 1834; lequel lot mesure, au pied américain trente quatre pieds cinq pouces quatre huit lignes de face aux Champs Elisées sur cent cinq pieds neuf pouces quatre huit lignes de profondeur, avec une maison neuve et cuisine en bois.

11o. Deux lots de terre situés au faubourg Washington, (Quartier Noir,) au de sous de cette ville, désignés par les numéros cinq et six de l'ilet No six, suivant un plan particulier du dit ilet, annexé à un acte en l'étude de Théodore Seghers notaire en date du 10 avril 1836; Lesquels deux lots Nos cinq et six sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun, au pied anglais, trente cinq pieds de face à la promenade des Bons Enfans entre les rues St Ferdinand et de la presse, sur deux cent trente six pieds six pouces de profondeur.

Les quels deux lots seront vendus séparément.

12o. Deux lots de terre situés au faubourg Washington, Quartier Daunoy, désigné par les numéros neuf et dix de l'ilet numéro quatorze, suivant le plan général dressé pour la compagnie des Architectes par Joseph Pilié, voyer de la ville, le neuf février 1835, et déposé en l'étude de Félix de Armas, notaire, par acte du 31 mars 1836; le No neuf formant l'encoignure des rues St Ferdinand et des Bons Enfans mesure au pied anglais vingt neuf pieds cinq pouces deux huitièmes à face à la promenade des Bons Enfans, sur cent trois pieds six pouces de profondeur et face à la rue St Ferdinand, et le No dix mesure (aussi en pieds anglais,) trente pieds un pouce quatre huitièmes face à la rue St Ferdinand, entre les rues des Bons Enfans et Morales sur cent trente et un pieds six pouces deux huitièmes en profondeur.

Lesquels deux lots seront vendus séparément.

13o. Un terrain situé rue de l'Esplanade, côté Nord Est, entre les rues Bourbon et Dauphine, désigné par le No dix sept sur un plan dressé par Tanesse voyer de la ville, le 6 juin 1809, et annexé à un acte du 19 octobre 1809 au fo. 503 du register de 1809 en l'étude de feu Michel de Armas, notaire; le dit terrain ayant, en mesure française, soixante pieds de face à l'Esplanade, sur cent pieds de profondeur, ensemble la maison bâtie la cuisine [illegible] en briques, jardin, etc.; lequel terrain est sujet à une rente de six pour cent l'an au capital de quatorze cents piastres en faveur de la corporation.

14o. Un ilet situé en cette paroisse [illegible] appelé la Course Pari[illegible] au faubourg Pontchartrain, le dit ilet désigné par le No [illegible] au plan général du dit faubourg dressé par Joseph Pilié,

[illegible] de la troisième municipalité, le 1er septembre 1836, et déposé chez Carlile Pollock, notaire public. Lequel ilet est compris entre les rues Tricou, Delaronde, Hancock et Bienvenu, et sera vendu en vingt huit lots ou terrains séparés, conformément à un autre plan dressé par le dit Sr Crosel, et qui sera aussi exhibé à la Bourse quelques jours avant la vente.

15o. Deux ILETS situés à la paroisse St Tammany, à Mandeville, l'un desquels ilets se compose des lots numéros quatre vingt trois et quatre vingt quatre, et le second se compose des lots quatre vingt cinq et quatre vingt six, suivant le plan de continuation de Mandeville, dressé par Louis Bringier, arpenteur général, en date du 2 Juillet 1831, et déposé en l'étude de Félix de Armas, notaire. Le premier ilet composé des lots 83 et 84, mesure cinq cents pieds de face à chacune des rues Villeré et des Flandres, et mille pieds de profondeur et face à chacune des rues Wilkinson et Cannojelet. Et le second ilet, contenant les nos. 85 et 86, mesure cinq cents pieds de face à chacune des rues Villeré et Monsieur, et mille pieds de profondeur et face à chacune des rues Wilkinson et Carondelet, le tout mesure française.

Ces deux Ilets seront vendus en quatre lots selon le plan original.

16o. Une portion de Terrain située au faubourg Marigny, rue des Grands Hommes, dans l'ilet compris entre les rues de l'Esplanade, Bagatelle et Grands Hommes, la dite portion faisant partie du terrain No. cent cinquante deux, suivant le plan général du faubourg, déposé chez Christy, notaire. La dite portion ayant, mesure française, trente quatre pieds de face à la rue des Grands Hommes, sur une profondeur inégale entre lignes parallèles; l'une des lignes contient quatre vingt dix pieds en profondeur le long du numéro cent cinquante et un, et l'autre ligne contenant cent vingt cinq pieds en profondeur, et tient au surplus du numéro cent cinquante deux, et la ligne du fond, courant obliquement quarante huit pieds le long du numéro cent cinquante: avec maison et cuisine vieilles et en mauvais état.

17o. Un autre demi terrain situé dans le même ilet, faisant aussi face à la rue des Grands Hommes, entre les rues Esplanade et Bagatelle, ayant trente pieds de face, sur cent vingt pieds de profondeur, mesure française, faisant partie du terrain désigné par le no. cent cinquante quatre, sur le plan général du faubourg Marigny, déposé chez Christy, notaire, borné du côté de l'Esplanade par le numéro cent cinquante cinq, appartenant à Gustave Le Gardeur, et de l'autre côté par l'autre moitié du numéro cent cinquante quatre appartenant à Philippe Avegno; avec une maison et cabanage en bon état et les dépendances; le tout sujet à un usufruit en faveur de Dame Elizabeth Régnier, veuve Sel, Dlle. Emilie Sel et Dame veuve Hardrée Eugénie Sel, le dit usufruit leur étant acquis en vertu d'un acte sous seing privé en date du quatre décembre 1832, enregistré et déposé en l'étude de Carlile Pollock, notaire, le 11 Novembre 1836.

18o. Un Lot de Terre situé dans le même ilet du faubourg Marigny, et enclavé dans le dit ilet, attenant au précédent terrain dans la profondeur, faisant partie du terrain désigné sur le plan du dit faubourg par le numéro cent cinquante six, ayant le dit lot soixante pieds de long sur une ligne parallèle à la rue des Grands Hommes, et cinquante quatre pieds de largeur perpendiculaire, le tout mesure française, borné d'un côté par le numéro cent cinquante quatre, et au second côté par le numéro cent cinquante deux, occupé par Constance Vivant, du troisième côté par le numéro cent quarante huit, et du quatrième côté par le surplus du numéro cent cinquante six, où par Gustave Le Gardeur, avec deux maisons briquetées entre poteaux.

Conditions de la vente: Les esclaves payables un tiers comptant, et le reste payable à six, douze et dix huit mois. Les biens fonds payables un dixième comptant, et le reste à un, deux et trois ans. Pour tous les paiements à terme il faut fournir des billets endossés à la satisfaction des vendeurs, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Fins un [illegible] et celles des propriétés qui sont grevées de rentes en faveur de la Corporation, et la propriété qui a été ayée d'usufruit seront vendues sujettes à ces divers charges, sans aucune réduction sur le prix. W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testa.

N. B. Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs, pardevant Théodore Seghers, notaire public. 21 fev

Succession de Woolfolk—Vente par le Register des Testamens—Vendredi le trente et unième jour de mars 1837, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, sous la date du vingt trois février 1837, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de Samuel M. Woolfolk, décédé, les propriétés ci-après décrites, savoir:

Premièrement—Six cent quarante acres de terre situés dans la paroisse de St. Tammany, bornés d'un côté par le lac Pontchartrain, et à l'Est par la Rivière Noire.

Secondement—Un certain Ilet ou portion de terre situé dans la division de Springville de Covington, paroisse et Etat sus mentionnés, désigné sur le plan original de ladite ville, déposé au bureau de Lyman Briggs, juge de paroisse et ex-officio notaire public de la dite paroisse de St. Tammany, sous le numéro vingt huit.

Troisièmement—La moitié indivise de l'intérêt du défunt, d'un lot de Terre situé au faubourg Delord, au-dessus de cette ville, acquis par lui et Henry Hartley conjointement de John Dick, par acte, en rapport de Wilson Boswell, notaire public, le 9 avril 1833 ayant mesure anglaise, quarante cinq pieds sur trente pieds de face sur la rue Sostre, entre les rues Tchoupitoulas et Nouvelle Levée, sur cent cinquante neuf pieds dix pouces de profondeur, entre lignes parallèles, avec [illegible] que dessus, désigné sous le numéro [illegible] au plan de G. R. Stringer, notaire public, le 30 avril 1837.

Le tout sera vendu conformément au plan qui sera exhibé le jour de la vente.

Conditions de la vente:—Un quart comptant, et la balance à six, douze et dix huit mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. W F C DUPLESSIS, Reg. des Test.

N. B—Les actes de vente se passeront pardevant Wm Boswell, notaire public, aux frais des acquéreurs. 27 fev

SUCCESSION de PAPET—Vente par le Register des Testamens—Le samedi, quatre mars, 1837, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 13 Février 1837, il sera offert en vente publique à l'encan [illegible] pour compte de la succession de feu Charles Papet, le terme d'un bail d'une maison située rue des Ursulines, entre les rues Dauphine et Bourgogne.

Conditions de la vente: comptant. W F C DUPLESSIS, Register des Testamens. 21 fev

PAROISSE d'Orléans—Cour des Preuves—Succession de Madame Baldwin—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Thomas H. Maddox et Henry Carleton, exécuteurs testamentaires de feue Eliza Baldwin, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds entre leurs mains répartis conformément au dit compte. Par ordre de la cour. W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens. 2 mars

COUR DES PREUVES—Attendu que Bernard McKiernan a présenté une pétition à la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Robert V Orme, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour. W. F. C. DUPLESSIS, Reg des Testamens. 2 mars

COUR DES PREUVES—Attendu que George W. White a présenté une pétition à la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu James Ramage, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour, W F C DUPLESSIS, Register des Test. 2 mars

FARINE—250 barils farine superfine à vendre par EASTMAN & BROTHERS, Vieille Levée No. 30. 1 mars

CAFE—2[illegible] sacs café [illegible] de la Havane, en débarque du brick Gustave, à vendre par EASTMAN & BROTHERS, Rue de la Vieille Levée, No. 30. 1 mars

TRAITES sur New-York, à vendre par ROBINSON & Co. 1 mars

JAMBONS—Cotés et épaules de jambon, en magasin, à vendre par GRIVOT & PAIGE, Rue Poydras, No. 12. 1 mars

WHISKEY—500 barils whiskey rectifié, arrivant, à vendre par JN. A. FECK, Rue Bienville No. 19. 1 mars

Marchandises de Printemps. LE soussigné recevra cette semaine de très belles marchandises, comme étoffes brodées en soie, mouchoirs et brodés, mousseline imprimée et Linons, qu'il vendra à des prix modérés par E. PLANT, Rue de Chartres, No. 25. 1 mars

EN débarquement du navire Valhalla, de Marseille, et à vendre par les soussignés: 26 caisses vin muscat, 20 do fruits à l'eau de vie, 30 cartons vermicelle, 66 caisses sa'aisons, 1 boucaut ail, 8 fromages de Gruyère. DUFOUR frères. Rue Royale, entre Toulouse et St. Pierre. 28 fev

LES soussignés ont formé une société de commerce sous la raison de Mitaud & Delamare, pour l'importation des marchandises américaines, françaises et anglaises, qu'ils vendront aux prix les plus modérés et dont ils seront constamment pourvus et bien assortis.

A compter du 10 février courant, leur magasin sera transféré rue Royale, No 203, encoignure Royale et Orléans.

Le sieur Mitaud devant partir bientôt pour l'Europe par la voie du nord, se chargera de remplir toutes les commissions dont ses commettants voudront bien le charger à la maison, laquelle sera très exacte à remplir les vues des personnes qui leur accorderont leur confiance et très modérés dans les charges. MITAUD & DELAMARRE. 8 fev

MARCHANDISES SECHES—Soieries et satins—Velours en soie; Mousseline à raies; Mousseline à mousquetaire, de toile et de coton; Bas de diverses qualités, (Anglais), Chally noir; Bombazine et Bombazet; Toile grise de Hollande; Toile d'Irlande; Coutil; Mouchoirs de batiste, à frange et à raies, en débarquement du navire Mississippi, et à vendre à des prix modérés, par ANDREWS & BROTHERS, 19, rue de Chartres. 24 fev

MAGASIN à louer rue de Chartres. Le beau magasin No. 18 rue de Chartres, occupé par Messrs. Droght & Trowbridge, étant un des mieux situés dans la ville pour marchandises sèches ou chapeaux; à louer pour le 1er juin prochain. S'adresser à TOOLE & BARRIERE. 29, rue de Chartres.

N. B. Ce magasin doit être augmenté de 18 pieds. 25 fev

ENTREPOT de Voitures de la Nlle.-Orléans.

Les soussignés viennent de recevoir un grand assortiment de LANDAUX, BARROUCHES, dans le dernier genre, CAROSSES, des premières manufactures de Newark, garantis supérieurs. Ils ont aussi reçu dernièrement une variété de voitures, cabriolets, &c., des manufactures les plus célèbres, qui joints à leurs premiers approvisionnements surpassent pour l'élégance et la qualité tout ce qu'il y a en ville. Ils seront vendus à des conditions avantageuses. ROLPH, MARSH & Co, Nos. 91 et 93, rue de la Commune, entre l'Hôtel de Bishop et l'Hôtel de la Bourse.

TOBACCO—150 hhds Kentucky [illegible] for sale by QUARLES & CO.

Ventes à l'Encan.

PAR FERNANDEZ & WHITING.

Terrain au faubourg Tremé et face à l'Esplanade.

IL sera vendu samedi prochain, 4 mars, à la Bourse de Chartres et Saint Louis, à midi,

Un superbe Terrain, situé au faubourg Tremé, et face à l'Esplanade dans la Première Municipalité, désigné par le No. [illegible] plan fait le 7 Juillet 1836, par L. Bringier, arpenteur général de l'Etat, et déposé en l'étude de H. Pedesclaux, notaire. Ledit terrain mesurant au pied américain, 30 pieds de face à la rue de l'Esplanade, entre les rues Tonti et Rocheblave, sur 181 pieds 9 pouces 2 lignes de profondeur; le tout d'après le plan exposé à la Bourse. Le terrain est très élevé.

Conditions: L'acquéreur se mettra en lieu et place du vendeur pour trois billets du $386 75 cents chaque, échéant, le premier, le 26 Juin 1837; le second, le 26 Décembre 1837, et le troisième, le 26 Juin 1838, et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente chez Théodore Seghers, notaire, aux frais de l'acquéreur. 27 fev

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

LUNDI 6 mars prochain, il sera vendu à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis,

Une Terre de 6 arpents de face au fleuve, sur 80 arpents de profondeur, située sur la rive droite du fleuve, à 6 lieues au dessous de la ville.

Cette Terre sera divisée, conformément au plan qui sera exposé à la Bourse, en 6 lots de face sur toute la profondeur.

Il est facile de se convaincre, en examinant cette terre, des nombreux avantages qu'elle possède et dont quelques uns seulement seront énumérés.

Elle est très haute et la Levée n'exige point d'entretien, car le fleuve dans les plus fortes crues y arrive à peine. L'air y est remarquablement salubre; elle est à proximité du chemin à coulisses de Carrollton et du canal de Barataria; point d'éboulis à craindre, et vendue à des termes très avantageux.

Conditions: Un, deux et trois ans de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les acquéreurs qui préféreront payer comptant au moment de passer la vente, auront droit à un escompte de huit pour cent par an.

Les actes de vente seront passés par Jules Mossy, notaire public, aux frais des acquéreurs. 28 fev

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

JEUDI, 9 mars prochain, il sera vendu à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et Saint Louis,

210 Lots de Terre situés à Longueville, ayant de 30 à 55 pieds de face, sur 150 pieds de profondeur.

Cette ville est avantageusement située à environ 12 lieues de la Nouvelle Orléans, et à quelques toises seulement du canal qui fait écouler la Compagnie des Canaux de Barataria et de Lafourche; elle est à quelques minutes de marche d'un joli Lac qui est très poissonneux et le pays aux environs abonde en gibier.

Voici une occasion de placer des capitaux avec la certitude d'obtenir de gros bénéfices, car la vente est sans réserve, et les conditions très avantageuses aux acquéreurs. Tout porte à croire que cette ville prendra un accroissement rapide.

Conditions: Un et deux ans de crédit, en billets endossés à la satisfaction des vendeurs et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les acquéreurs qui préféreront payer comptant au moment de passer la vente, auront droit à un escompte de huit pour cent par an.

Les actes de vente seront passés par Jules Mossy, notaire public, aux frais des acquéreurs, ainsi que les timbres en parchemin. 28 fev

Mairie de la Nlle. Orléans. PAR F. DUTILLET, Encanteur.

AVIS est donné que vendredi, 10 mars prochain, et jours suivants, à midi, à la Bourse et devant tenus par Mr. Hewlett, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, il sera vendu par l'encanteur susdit, d'ordre et pour le compte de la Première Municipalité de la Nouvelle-Orléans, onze cent quarante trois Terrains faisant partie de la propriété achetée de Mr. E. Blanc, la dite Municipalité se réserve les îlets portant les nos. 9, 10, 11, 12, 13, 26, 27, 28 et 66, tels qu'ils sont figurés sur le plan des dits terrains, qui sera exposé à la Bourse susdite dix jours avant la vente.

Avis est pareillement donné qu'il sera aussi vendu le même jour, au même endroit et par le même encanteur, six terrains dans l'ilet 64, trois dans l'ilet 72, et deux ilets portant les Nos. 55 et 66, du faubourg Tremé, ces deux derniers faisant face au Canal Carondelet.

Conditions: Les terrains provenant de la propriété de Mr E. Blanc, à un, deux, trois, quatre et cinq ans de terme, et les autres, à six, douze, dix huit et vingt quatre mois, en billets endossés à la satisfaction du maire, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. D. PRIEUR, Maire. 21 fev—27

LOTERIE Des Ecoles Gratuites.

Autorisée par un acte de la Législature de la Louisiane. Au profit de la Société des Ecoles de Ouachita. ARRÊTÉE LE 21 MARS 1828.

Classe No. 12, pour 1837, Sera tirée à la Nouvelle-Orléans, Samedi, 4 Mars 1837.

75 numéros; 12 numéros tirés.

CETTE loterie est formée d'après la combinaison ternaire de 75 numéros de 1 à 75 inclusivement; chaque numéro sera inscrit sur un bulletin, et déposé dans une roue au lieu et au moment du tirage, et il en sera tiré douze au hazard, d'après lesquels les prix suivants seront distribués, conformément au programme imprimé, qui sera fourni avec les billets, savoir:

GROS LOTS!

1	PRIX de...	$12,000	...est...	$12,000
1		4,000	"	4,000
1		3,000	"	3,000
1		2,000	"	2,000
1		1,170	"	1,170
10		1,000	"	10,000
10		600	"	6,000
10		500	"	5,000
15		300	"	4,500
170		140	"	23,800
126		80	"	10,080
126		40	"	5,040
126		20	"	2,520
3780		10	"	37,800
23436		5	"	117,180

27814 PRIX, montant à $243,090

Les billets sont seulement de cinq piastres, moitié $2,50; quart $1,25, paquets de 25 billets 125 garantis devoir tirer $60, et pouvant tirer les quatre plus hauts prix.

Pour avoir des billets, s'adresser au Bureau du Commissaire, No. 37, à l'Arcade de Banks; au No 27, rue Gravier, derrière l'imprimerie du Bulletin. J K MEAD Directeur. 1 mars

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conseil de la 1re. Municipalité. Séance du 13 février 1837.

Résolu que, dans le cas où les adjudicataires des terrains vendus à l'enchère publique le 9 janvier dernier pour le compte de cette municipalité n'auraient pas, dans un délai de quinze jours après la date de la présente résolution, signé les actes de vente pardevant le notaire de la corporation, le maire est et demeure autorisé, après l'expiration de ce délai, à faire avertir que, conformément à la loi, les dits terrains seront mis en vente et adjugés à la folle enchère des adjudicataires qui ne se seront point conformés aux conditions de la vente susdite. Signé, PAUL BERTUS, Recorder.

Approuvé le 14 février 1837. Signé, D. PRIEUR, Maire. Pour copie conforme, THEARD Jr. Secrétaire.

EPAVE—Il a été trouvé chez le syndic de la 4e ilet de la Première Municipalité, une VACHE brune marquée [illegible], avec un jeune veau. Si du jours après la publication du présent avis elle n'est pas réclamée, elle sera vendue sur les lieux, le vendredi, 3 mars, à midi, conformément aux ordonnances. LOUIS ALLARD, syndic. 21 fév—10

DOLBEAR ET FRERE,

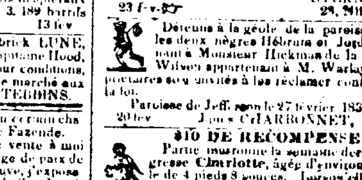

LA méthode de Calligraphie de Dolbear, calculée pour donner des leçons particulières et publiques et et ouverte à l'académie d'écriture rue de Chartres No 84 à la Nouvelle Orléans, à New York 180 Broadway & à Mobile, rue Dauphine.

On donnera des leçons à domicile aux dames qui le préfèreront.

On donnera aussi des leçons à des classes qui se formeront dans une partie quelconque de la ville, on aura la faculté de continuer jusqu'au moment où l'on sera satisfait de son écriture. 20 fev

Un travail d'années réduit à quelques heures. Système d'Ecriture Anti-Angulaire.

MERISTOW, en présentant au public son élégant système d'écriture, ne craint pas d'affirmer qu'il l'a enseigné avec le plus grand succès, depuis plusieurs années en Angleterre, aux E. Unis, au Mexique, au Pérou, dans la Bolivie, au Chili, à Buenos Ayres, au Brésil, &c. &c; c'est pourquoi il s'engage, avec confiance à l'enseigner dans cette ville, et s'engage ainsi que

DOUZE LEÇONS—*A Une Heure*, suffiront pour obtenir et posséder toujours une écriture positive, franche et très gracieuse.

Il donne ses leçons en anglais, en français, en espagnol ou en portugais. Il ne compte pouvoir séjourner plus de deux mois dans cette ville. Son établissement est situé RUE DE CHARTRES, no 78, au premier étage. Prix: $15. 15 fev—1m

DEMANDE—Un jeune homme de 16 à 18 ans parlant Français et Anglais, et qui pourra donner de bonnes recommandations, trouvera à s'employer dans un bureau public, en s'adressant au No. 731, bureau de la poste. 22 fev—5

A VENDRE—Une Pension bien installée et qui fait actuellement de bonnes affaires. Ceux qui désirent entreprendre ce genre d'affaires feront bien de s'adresser immédiatement au No. 66, rue Royale. On accordera des termes accommodans. 16 fév—8

BŒUF—19 barils de bœuf prime qui sont à bord d'un bateau plat à embarquer. S'adresser à TOBY & BROTHERS, 36 rue Camp. 9 fev

PIANO—Un superbe piano fait à Londres, de six octaves et demi, en bois de rose et à bibliothèque, garanti d'être un instrument supérieur, et d'un très beau ton. Pour les conditions s'adresser à JACOB LEVY, Rue des Magasins vis à vis l'Arcade. 13 fev—3

22 Caisses de tabac à chiquer, en morceaux d'une livre (honedew) venant d'arriver, et à vendre par AUGUSTIN LARA, Rue de la Levée au dessous du chemin à coulisse de Pontchartrain. 24 fev

LES assesseurs des taxes de la ville dans la paroisse d'Orléans, compris entre les lignes du côté sud ouest de la rue Delor et le centre du cours des Tritons, côté ouest du Bassin et Canal de la compagnie du Canal et de la Banque, et la limite supérieure de la paroisse d'Orléans, font savoir que le rôle d'assiette est achevé et sera exposé pendant 10 jours, les 5 premiers chez Mr. Harvey Norton, à l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Hunter, et les 5 derniers chez Mr Samuel Kibourn, encoignure des rues Baronne et Calliope, pour être soumis à l'inspection du qui de droit.—Nouvelle-Orléans, le 20 fev. 1837. L. F. GAIENNIE, J. G. ROSENDA, SAMUEL KIBOURN.

Toutes personnes ayant droit de voter résidant dans les limites ci-dessus, qui désirent savoir si leur nom est porté sur le rôle, sont priées de venir examiner la liste des votans, aux endroits désignés ci-dessus. 20 fev—10

AVIS—M. Samuel Lopper, acquéreur de 24 lots de terre situés à Carrollton, vendus par M. Bernard, encanteur, le 26 janvier dernier, est prié de venir d'ici à 10 jours de la publication du cet avis, au bureau de M. Félix Grima, notaire public, afin de remplir ses engagements dans la dite vente, sans cela les dits lots seront revendus à la folle enchère pour son compte et en ses risques jeudi 2 de mars 1837 à la bourse de l'Arcade, par M. [illegible]

Ventes à l'Encan.

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu mardi, le 7 de mars prochain, à midi, à la Bourse, encoignure Chartres et St Louis.

Un lot de terre situé au faubourg Tremé avec les batisses et améliorations qui sont dessus, le dit lot mesure 34 pieds 3 pouces face à la rue du Bayou, sur une profondeur de 123 pieds d'un côté et 130 pieds 2 pouces de l'autre, et 33 pieds 4 pouces de face à la rue de l'Esplanade.

Conditions: 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothéqué jusqu'à parfait paiement. 28 fev

PAR F. E. TRICOU.

IL sera vendu le lundi, 6 mars prochain, à midi précis, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis à la folle enchère de M. A. Crébassol, qui ne s'est pas conformé aux conditions de l'adjudication à lui faite le 24 septembre 1836, les Ilets ci-après désignés, faisant partie de la division de la propriété La Course, conformément au plan dressé par J. Pilié, en date du 1er. septembre 1836 et déposé en l'étude de C. Pollock, notaire public.

Ilet no 15, compris entre les rues Deléry, Craps Tricou et Amour et divisé en 16 terrains.

Ilet no 18, compris entre les rues Deléry, Amour Tricou et Promenade des Bons Enfans et divisé en 19 terrains.

Conditions: 12, 18, 24 et 30 mois en billets datés du 24 septembre 1836, tirés et endossés à la satisfaction du vendeur, et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. En cas de non paiement les billets porteront intérêt à raison de 10 pour cent l'an, sans que cette clause puisse autoriser à proroger les paiemens.

Actes de vente pardevant C. Pollock aux frais des acquéreurs, ainsi que la mise en possession. 21 fev—11

PAR J. B. BLACHE.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 2 de Février 1837, il sera vendu mardi, le 21 de mars, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis,

Une négresse nommée Eudy, âgée d'environ 30 ans, abandonné à ses créanciers par Henri Guerrero. Conditions, comptant. 20 fev

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu jeudi, le 9 de mars prochain, à midi, à la bourse, encoignure des rues de Chartres et St Louis;

Un Terrain situé à l'encoignure des rues Bourgogne et du Quartier, mesurant 63 pieds, 11 pouces, 10 lignes de face à la rue du Quartier, sur 100 pieds deux pouces et un tiers de profondeur; ensemble, deux maisons et dépendances en briques et grand, couvertes en cuivre et ardoises, conformément à un plan dressé par Journot, architecte, le 6 octobre 1836.

Conditions:—6, 12, 18, 24 et 30 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. 24 fev

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson, cour des preuves. Succession de Pierre Volant Labarre. Samedi, le 11 mars prochain, à midi, en vertu d'un décret de la cour des Preuves de la paroisse de Jefferson, sous la date du 21 Janvier 1837 je vendrai à l'encan, à la bourse de l'arcade rue des Magasins, dans la ville de la Nouvelle Orléans, les propriétés suivantes appartenant à la succession de Pierre Volant Labarre décédé, savoir:

Le Un morceau de terre situé derrière les 40 arpens de l'habitation appartenant au défunt, dans la paroisse de Jefferson sur la rive gauche du fleuve Mississippi, à environ 9 milles au dessus de la ville de la Nouvelle Orléans, borné du côté d'en haut par l'habitation appartenant ci-devant à Louis D'Aquin et du côté d'en bas par l'habitation appartenant ci devant à Ledger Fortier.

Le Un morceau de terre marqué no. 19 sur un plan de ladite habitation, fait le 9 mai 1836, par Abel D'Hémécourt député voyer. Ledit lot de terre mesure 3-8 pieds 7 pouces de face au fleuve Mississippi, courant de manière à donner 14 arpens, 136 pieds 11 pouces de face sur une ligne, à une profondeur de 40 arpens, ensemble 3 arpens de la dite terre s'étendant en profondeur jusqu'au lac Pontchartrain.

Conditions de la vente: Un tiers comptant, la balance payable à 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets endossés à la satisfaction de Jean Baptiste Volant Labarre, et portant hypothèque sur les propriétés vendues jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs. F. DUGUE, juge. Le 6 février 1837. 6 fev

PAROISSE DE JEFFERSON—Cour des Preuves.—Succession de Marie Thérèse Gaudet, f. c. l. Samedi 18 Mars 1837, en vertu d'un décret de la Cour des Preuves de la Paroisse de Jefferson en date du 28 Janvier 1837, je procéderai à vendre à l'encan à l'Arcade Exchange, rue des Magasins dans la ville de la Nlle-Orléans, à midi, la propriété ci-après décrite dépendant de la succession de Marie Thérèse Gaudet, f. c. l., savoir:

Un lot de terre situé au faubourg Livaudais dans cette paroisse, désigné par le No 6 de l'ilet No. 135, sur le plan original du dit faubourg, ayant mesure Américaine cinquante pieds de face sur la rue St. Denis, entre les rues Washington, et Sixième, sur cent vingt cinq de profondeur ensemble avec toutes les améliorations qui en dépendent.

Conditions—Comptant.

Les actes de vente seront passés aux frais de l'acquéreur. F. DUGUE, Juge. 20 fev

PAROISSE DE JEFFERSON—Cour des Preuves—Succession de Barney Courneen. Samedi le 18 Mars prochain, à midi, conformément à un décret de la Cour des Preuves de la Paroisse de Jefferson en date du 13 Septembre 1836, je procéderai, vendre à l'encan à l'Arcade Exchange, rue des Magasins dans la ville de la Nouvelle-Orléans, l'esclave et les propriétés ci-après décrites dépendant de la succession de Barney Courneen, décédé, savoir:

1. Seize lots de terre situés au nouveau faubourg Lafayette dans cette Paroisse, désignés par les Nos 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17, de l'ilet No. 20 conformément à un plan particulier qui sera exhibé à la dite Arcade quelques jours avant la vente.

2. Un lot de terre situé dans la Paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, désigné par le No. trois de l'ilet No. trente mesurant soixante pieds de face à la rue St. Jean Baptiste, sur cent vingt pieds de profondeur et face sur la rue St. Jacques, ensemble les appartenances, dépendances, &c.

3. Une négresse nommée Sarah, âgée d'environ 40 ans.

Conditions: Le prix d'adjudication pour les lots de terre sera payable un quart comptant et la balance à douze et dix-huit mois de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque jusqu'à parfait paiement, et pour l'esclave comptant.

Les actes de vente seront aux frais des acquéreurs. F. DUGUE—Juge. Paroisse Jefferson, le 11 fev. 1837. 20 fev

Succession d'Henriette Milaudon, décédée épouse d'Amédée Gervenne.

EN vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse St. Bernard, rendu le 31 janvier 1837, il sera vendu en vente publique, à la maison de cour de cette paroisse, mardi le 14 de mars 1837 à des heures de midi, les esclaves ci-après, savoir:

Pamella, négresse de 40 ans, avec son enfant Alfred, de 5 mois; Betty, négresse de 23 ans, et ses deux enfans, Clémence, de deux ans, et Marianne de 3 mois; Mary négresse de 40 ans, John, orphelin de 5 ans; Juice, nègre (idiot) de 35 ans.

Conditions—La moitié comptant et la balance à six mois de crédit, en billets endossés, payables au domicile de la Banque des Citoyens à la N. Orléans, et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Paroisse St. Bernard, le 9 février 1837. OCTAVE S ROUSSEAU, Juge. 11 fev—10

PARISH OF JEFFERSON—Court of Probates—Succession of Barney Courneen.—On Saturday the 18th of March next, at noon, in pursuance of a decree of the Honorable the Court of Probates in and for the Parish of Jefferson, bearing date September 13th, 1836, I will sell at public auction, at the Arcade Exchange, in Magazine street, in the city of New Orleans, the slave and lots of ground hereinafter mentioned, and belonging to the succession of Barney Courneen, deceased, to-wit:

1st. Sixteen lots of ground situated in the new faubourg Lafayette, in this Parish, designated by the Nos 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 and 17, in square No 20, agreeably to a plan of said property which shall be exhibited at said Exchange.

2d. A lot of ground situated in faubourg Lacourse, in the City and Parish of New Orleans, designated by the No 3, in square No 30, measuring sixty feet front on St John the Baptiste street, by one hundred and twenty feet in the depth, and fronting St James street; together with the appertenances, dependencies, &c.

3d. A black woman slave, named Sarah, aged about 40 years.

Terms and conditions of sale—The price of adjudication for the lots to be paid one-fourth cash, and the balance at twelve and eighteen months credit, in notes satisfactorily endorsed, with mortgage until final payment—and for the price of the slave, cash.

The acts of sale to be passed at the expense of the purchasers. F DUGUE, Judge. Parish of Jefferson, Feb 20, 1837.

PARISH OF JEFFERSON—Court of Probates—Succession of Marie Therese Gaudet, free woman of color.—On Saturday the 18th of March next, at noon, in pursuance of a decree of the Honorable the Court of Probates in and for the Parish of Jefferson, bearing date January 28th 1837, I will sell at public auction, at the Arcade Exchange, in Magazine street, in the City of New Orleans, the lot of ground herein after described, and belonging to the succession of Marie Therese Gaudet, dec. (f. w. c.) to-wit:

A lot of ground situate in the Faubourg Livaudais, in this Parish, designated as No. 6, in square No. 135, on the original plan of said Faubourg, having English measure fifty feet front on St. Denis street, between Washington and Sixth streets, by one hundred and twenty-five feet deep, together with all the improvements thereon.

Terms—Cash.

The acts of sale to be passed at the cost of the purchaser. F. DUGUE, Judge. feb 20th.

AVIS—Attendu que Valmont Hébert, sheriff de la paroisse Ouest Baton Rouge, s'est adressé à moi pour obtenir l'annulation des trois obligations suivantes, savoir:

1o. Une obligation souscrite comme sheriff de la paroisse susdite, le 24 mars 1835, pour la somme de cinq mille piastres, conjointement avec Louis Daigle et Frank A. Woods, ses cautions.

2o. Une obligation, comme collecteur des taxes dans la susdite paroisse, souscrite par lui le 24 mars 1835, pour l'année 1834, pour la somme de six mille six cent soixante-sept piastres, conjointement avec Louis Daigle et F. A. Woods, ses cautions; et

3o. Une obligation, comme collecteur des taxes de la susdite paroisse, souscrite par lui le 11 février 1836, pour l'année 1835, pour la somme de six mille cent vingt-cinq piastres, conjointement avec Ursin Landry et F. A. Woods, ses cautions.

Avis est par le présent donné, à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire par écrit, au bureau du secrétaire d'Etat, à la Nouvelle Orléans, dans les quatre-vingt dix jours qui suivront la dernière publication des présentes, les raisons pour lesquelles les dites obligations et les hypothèques qui en résultent ne seraient pas cancellées et annullées.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle Orléans, le vingt-quatre février mil huit cent trente-sept et de l'Indépendance des Etats Unis d'Amérique, la soixante unième.

(Signé) E. D. WHITE, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Par le Gouverneur, MARTIN BLACHE, Secrétaire d'état. 25 fév—30

VENTE PUBLIQUE DE TERRAINS A APALACHICOLA.

LES soussignés, administrateurs de la compagnie pour la vente des terres d'Apalachicola, donnent avis que leur seconde vente publique de terrains propres aux constructions, situés dans la ville d'Apalachicola, aura lieu sous la direction des directeurs de la compagnie, le premier mardi de mars prochain, qui tombe le 7 dudit mois.

Ils offriront aussi en vente au même lieu et place, toutes les parcelles de terre dans les limites de la concession Forbes, entre la rivière Ockockony et la petite rivière (excepté un morceau de terre de 1500 acres dont on a déjà disposé). Les parcelles ci-dessus mentionnées présentent une surface d'environ 13000 acres, plus ou moins.

Conditions: Un quart comptant ou sur traites approuvées, à 60 jours de terme, et la balance à 1, 2 et 3 ans, par paiemens égaux, avec intérêt, et lorsque ces paiements auront été faits entre les mains des administrateurs, ils délivreront aux acquéreurs des titres en règle. Des plans lithographiés seront distribués au bureau des administrateurs à New York, et au bureau des directeurs à Apalachicola. New York, Octobre 1836. L. McLANE, [illegible] A. DAVIS, Administrs. [illegible] WHITE 14 fev—13

FOIN—150 balles foin à vendre par [illegible]

VENTES
PAR LE REGISTER DES TESTAMENS

SUCCESSION de Taylor—Vente par le register des testamens. Le lundi vingt septième jour du mois de février mil huit cent trente sept, à 10 heures du matin, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, sous la date du onze février mil huit cent trente sept, j'exposerai en vente publique à l'encan, à l'encoignure des rues Jackson et Franklin, faubourg Ste Marie, pour le compte de la succession de Maria F. Taylor, décédée, les effets mobiliers dépendant de la succession.

Les conditions de la vente, sont comptant. W F C DUPLESSIS, rég. des testa. 14 fev

SUCCESSION de Madame Bertus—Vente par le register des testamens—Samedi, le dix huitième jour du mois de mars 1837, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de vente, rendu par l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, en date du dix février 1837, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feue Marie Louise Rondeau, décédée l'épouse de Jean Bertus, les esclaves ci après mentionnés:

François, un mulâtre, âgé d'environ vingt cinq ans.

Adèle, âgée d'environ quarante ans, blanchisseuse, plâtreuse, cuisinière, un bon sujet.

Conditions de la vente: La moitié comptant et la balance à un an de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W F C DUPLESSIS, régistre des testamens. N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Hughes Pedesclaux, notaire public, aux frais des acquéreurs. 13 fev

SUCCESSION de L'HOMMEDIEU—Vente par le Register des Testamens—Le Mercredi, vingt deuxième jour du mois de mars mil huit cent trente sept, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et Saint Louis, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, sous la date du 9 Février mil huit cent trente sept, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de Charles W L'Hommedieu, décédé, et aussi pour compte de Amos Beson, qui consent à la vente du tout, la propriété ci après décrite:

Un certain Lot de Terre et améliorations, situé sur la batture, en face du faubourg Ste. Marie, numéro cinquante trois, mesurant vingt et un pieds huit pouces de face à la rue Delord, sur cinquante huit pieds un pouce de profondeur, le tout mesure américaine, d'après le plan fait par le voyer de la ville, en mai 1836, et annexé à un acte au bureau de C. Pollock, notaire public, daté du troisième jour du mois de juin mil huit cent vingt huit, la moitié indivise duquel lot de terre appartient à Amos Beson, par acte en rapport de J B Marks, notaire public, en date du neuvième jour du mois de mai mil huit cent trente six.

Conditions de la vente: L'acheteur assumera le paiement de la somme de deux mille cinq cents piastres au quatrième jour du mois de mai mil huit cent trente sept, et la balance à 6 mois de crédit, pour billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement. W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens.

N. B. L'acte de vente se passera pardevant W. Y. Lewis, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 17 fev

SUCCESSION DE BURK—Vente par le Register des Testamens. En vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 21 Janvier 1837. Il sera, pour compte de la succession de feu Joseph Burk, le Mercredi, 8 Mars 1837, à midi, exposé en vente publique à l'encan, à la Bourse encoignure des rues Chartres et St Louis, les esclaves et propriétés foncières après décrits, savoir:

ESCLAVES.

1 Un nègre nommé Moses Watkins, arrimeur, d'environ 40 ans.

2 Un nègre nommé Bristol Woodfield, arrimeur d'environ 30 ans

3 Un nègre nommé William, arrimeur, d'environ 66 ans.

PROPRIETES FONCIERES

1 Un lot de terre désigné sur un plan dressé par L. Surgi, le 15 octobre 1836, sous le no. 2, dans l'ilet compris entre les rues Marigny, Mandeville, des Bons Enfans et d'Amour, au faubourg Marigny, lequel lot, situé près de l'encoignure des rues Marigny et des Bons Enfans, mesure 27 pieds 11 pouces et 3 lignes de face à la dite rue Marigny sur 90 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, avec les batisses qui sont dessus.

2 Un autre lot de terre, désigné sous le no 3 sur le dit plan, situé au dit faubourg Marigny dans le susdit ilet, attenant au lot précédent sur la ligne du fond du dit lot, et mesurant 37 pieds 10 pouces et 5 lignes de face à la rue des Bons Enfans, entre les rues Marigny et Mandeville, sur 62 pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles; avec les batisses qui y sont.

Conditions de la vente: Les propriétés foncières à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, et les esclaves à 6 et 12 mois, en billets endossés à satisfaction, et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à final paiement. W. F. C. DUPLESSIS, Register des testamens.

N. B. Le susdit plan sera exhibé à la Bourse le jour de la vente.—Les Actes de vente seront passés pardevant W. Y. Lewis, notaire public, aux frais des acquéreurs.

SUCCESSION DE TAYLOR.—Vente par le register des testamens, le mardi vingt unième jour du mois de mars mil huit cent trente sept, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane sous la date du onze février mil huit cent trente sept, j'exposerai en vente publique à l'encan pour le compte de la succession de Maria F. Taylor décédée, l'esclave ci-après décrite, HARRIET négresse âgée d'environ 22 ans.

Conditions de la vente, six et douze mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. W F C DUPLESSIS, Register des testamens. 15 fev

N B L'acte de vente se passera pardevant Hugues Pedesclaux, notaire public aux frais de l'acquéreur.

SUCCESSION DE BERTEL—Vente par le Register des Testamens—Samedi le vingt-cinquième jour du mois de Mars, 1837, à midi, à la bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de vente, rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et la ville de la Nlle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 13 Février 1837, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Etienne Bertel, la propriété foncière et après décrite, savoir: UN LOT DE TERRE situé à l'encoignure des rues d'Amour et Champs Elysées au faubourg Marigny, de la ville de la Nouvelle-Orléans, ayant mesure française soixante pieds de face à la dite rue des Champs Elysées sur soixante pieds de profondeur et face à la rue d'Amour, le dit lot de terre faisant partie du terrain désigné par le No. quarante, sur le plan du dit faubourg, dressé le seize mai mil huit cent six, et déposé en l'étude de Narcisse Broutin, notaire en cette ville, maintenant à la garde de William Christy, aussi notaire en cette ville, ensemble les bâtisses qui existent sur le dit lot de terre, circonstances et dépendances.

Conditions de la vente. L'acquéreur assumera le paiement d'un billet de mille piastres, souscrit par Claude Bertel, à l'ordre et endossé par Fernando de Torres, daté le vingt trois décembre mil huit cent trente cinq, et payable à dix huit mois de date, et prendra la réversion de l'hypothèque par laquelle le paiement du dit billet est assuré, et la balance payable en deux termes égaux de six et douze mois, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale sur la propriété vendue, jusqu'à parfait paiement. W F C DUPLESSIS, Register des Testamens.

N. B. L'acte de vente sera passé aux frais de l'acquéreur, pardevant Mr. Louis T. Caire. Not. Pub. 20 fev

SUCCESSION DE SYLVA—Vente par le register des testamens.—Lundi le vingtième jour du mois de mars mil huit cent trente sept, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St Louis en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans Etat de la Louisiane, le susdit ordre en date du treize février mil huit cent trente sept j'exposerai en vente publique à l'encan pour le compte de la succession de Jean Baptiste Sylva décédé la propriété foncière ci après décrite:

Un lot de terre situé au faubourg Washington et dépendant des ci devant habitations des sieurs David Olivier et Joseph Lombard fils désigné par le numéro sept de l'ilet quatorze conformément au plan dressé le vingt mai dernier par Benjamin Buisson arpenteur et déposé en l'étude de M. Octave de Armas, notaire public en cette ville, lequel lot de terre mesure au pied anglais, trente et un pieds onze pouces cinq lignes de face à la rue Barthelemy sur cent dix pieds de profondeur, ensemble toutes les droits privilèges, appartenances et améliorations attachés au dit lot de terre et en dépendant.

Conditions de la vente: Comptant. W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens. 15 fev

N. B. L'acte de vente se passera pardevant Octave de Armas notaire publique aux frais de l'acquéreur.

SUCCESSION DE WILLIAMS—Vente par le Register des testamens. En vertu d'un ordre rendu par l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, en date du dix huitième jour de janvier 1837, j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la succession de feu Walter Williams, le lundi, vingt sept février, 1837, à midi à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St Louis, les esclaves ci après décrits, savoir:

Amy, âgée d'environ quarante ans.

Harriet, âgée d'environ dix neuf ans, et son enfant, nommée Ariana, âgée d'environ un an.

Conditions de la vente, un crédit de six et douze mois en billets endossés à satisfaction, et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. W F C DUPLESSIS, Register des testament. 25 jan

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Wm. Christy notaire public, aux frais des acquéreurs.

VENTE de succession.—En vertu d'un ordre de la cour des preuves, des paroisses d'Est et d'Ouest Feliciana, dans l'affaire des successions de Hugh H. Maxwell, et Josiah et Nancy Nettles, aussi d'un ordre de la cour de district du 3me district judiciaire, pour la paroisse de l'Ouest Feliciana, dans le procès de James Hudson contre ses créanciers, et du consentement de ses créanciers et héritiers de dit biens et dites successions insolvables et de ceux y intéressés.

Il sera vendu par Isaac L. McCoy, encanteur, afin d'effectuer le partage parmi les propriétaires et pour payer les dettes et réclamations contre la dite propriété et succession, et de ceux y intéressés, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins dans la ville de la Nouvelle Orléans, la vente commencera le jeudi 6 avril prochain 1837 à 11 heures du matin, en continuant de jour en jour jusqu'à ce que la dite propriété soit vendue. Cette terre de valeur contient la ville de Port Hudson et ses environs et est située dans la paroisse d'Est Feliciana Etat de la Louisiane vis à vis la rivière Mississipi, limitée en bas par la ligne de paroisse de la paroisse d'Est Baton Rouge, et dans le haut par les concessions de Sandy Creek, et sur l'arrière ou côté de l'Ouest, par une ligne [illegible] arpens plus ou moins; le tout mis en ilets, lots de ville, et hors de ville, les détails et les plans seront exposés au public avant le jour de la vente, avec un aperçu des avantages que la dite propriété offre aux acquéreurs. Les termes et conditions de la dite vente, seront 1, 2 et 3 ans de crédit du jour de la vente sans intérêt en billets tirés et endossés à la satisfaction des agents des représentants et au sommes qu'ils jugeront convenables, les dits billets doivent être payables à la banque du Commerce de la Nouvelle Orléans.

Si quelques billets ne sont pas payés à l'échéance, ils porteront intérêt de 10 pour cent par an, du jour qu'ils seront dus jusqu'au payement, le tout avec hypothèque, sur la propriété vendue, jusqu'à parfait payement.

Les actes de vente pardevant Messrs. H B Conant et Jules Mossy notaires publics à la Nouvelle Orléans aux frais des acquéreurs. 27 fev,—34

MARCHANDISES SECHES POUR LE MARCHE MEXICAIN—Un grand assortiment à vendre par W. F. VIGERS & Co. No 35 rue du Camp.

AUSSI—6 malles mousseline de Madère, [illegible]

SOIE, Satin, &c.—Parmi les marchandises qu'on a débarqué un nouveau magasin de marchandises sèches est un assortiment superbe de soie et de satin, avec figures et unis et de toutes les couleurs; [illegible]